

Objet : Dimensions des matelas pour lits-parc à usage médical

Chers clients,

Récemment, une association malencontreuse réalisée par un établissement hospitalier de nos lits parc avec des matelas trop étroits, a mis en évidence un risque de coincement de l'enfant entre les bords du matelas et les côtés du lit lorsque le matelas a des dimensions inadaptées au lit.

C'est pourquoi l'AFSSAPS nous a demandé de relayer cette information auprès de tous nos clients :

***Dans le cas ou vous envisageriez d'acheter des matelas chez un autre fournisseur que celui qui vous fournit les lits parcs, il faut impérativement respecter les dimensions des matelas préconisées par le fournisseur du lit.***

***Les dimensions de matelas préconisées pour les lits-parcs Villard sont :***

***L. 123 cm x l. 63 cm x H. 10 cm pour les lits-parcs Villard de dimensions 120 x 60 cm (Réf. 505.54, 505.56, 505.58, 505.59)***

***L. 153 cm x l. 63 cm x H. 10 cm pour les lits-parcs Villard de dimensions 150 x 60 cm (Réf. 505.52, 505.57, 505.60, 505.61)***

A toutes fins utiles, nous vous envoyons notre notice d'utilisation modifiée qui indique clairement les dimensions de nos matelas ainsi que les recommandations et consignes de sécurité qui accompagnent l'utilisation de ces équipements.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, cher client, l'expression de nos sentiments dévoués.